YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 2000/285

OBJET : Convention de mise à disposition d'un local communal
- conclue avec l'Association des Orgues du Val d'Yerres

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la Délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres accorde l'occupation d'un local faisant partie du domaine public communal sis Propriété Caillebotte, 8 rue de Concy à Yerres, moyennant le franc symbolique, pour permettre d'entreposer une partie des collections du Musée de l'Orgue,

DECIDE

DE signer une convention de mise à disposition d'un local communal avec l'association "des Orgues du Val d'Yerres" 8, rue Froissart, 91230 MONTGERON, représentée par son conservateur, Monsieur Jean Claude GALINAND,

Fait à Yerres, le 17 octobre 2000

REÇU LE
26 OCT. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES (Essonne) 91330

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE